

Mairie des Ulis
Direction des Affaires Civiles,
Électorales et Institutionnelles
Affaire suivie par : Nadia MESBAHI
☎ : 01 69 29 34 07
Courriel : nmesbahi@lesulis.fr

**A l'attention de l'ensemble
des conseillers municipaux**

Objet : Convocation au Conseil municipal d'installation

Chers collègues,

Lors des élections municipales du 15 mars 2026, vous avez été élu Conseiller municipal de la Ville des Ulis.

L'article L2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que, lors du renouvellement général des conseillers municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le scrutin à l'issue duquel le Conseil municipal a été élu au complet.

Par dérogation aux dispositions de l'article L.2121-12, dans les communes de 3500 habitants et plus, la convocation est adressée aux membres du Conseil municipal trois jours francs au moins avant celui de cette première réunion.

Ainsi, conformément aux dispositions précitées, je vous adresse la présente convocation pour la séance du Conseil municipal d'installation :

<p>SAMEDI 21 MARS 2026 À 15 H 00 Espace culturel Boris Vian</p>
--

Lors de cette séance du Conseil municipal, il sera procédé à l'ordre du jour suivant :

- Installation du nouveau Conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire
- Délibération relative à la détermination du nombre d'adjoints de quartier,
- Elections des adjoints au Maire,
- Lecture de la charte de l'élu local.
- Délibération relative à la délégation des attributions du Conseil municipal au Maire.

Conformément à l'article L2122-8 du CGCT, cette séance sera présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal .

Je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes sentiments distingués.

Clovis CASSAN

Maire des Ulis



Mairie des Ulis
Rue du Morvan
BP 43
91940 Les Ulis
Tél. : +33 1 69 29 34 00
Fax : +33 1 69 28 45 60
contact@lesulis.fr